

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Organisé par le Comité des Fêtes de Chéneché

FOIRE DE CHÉNECHÉ**vide grenier**

vente de boissons et alimentaire sur place

Réservation obligatoire avant le 18 octobre 2026Renseignements: 06 64 32 87 35 ou cdf86cheneche@gmail.com ou notre page FacebookBulletin d'inscription dûment complété avec le **règlement obligatoire**

(Chèques à libeller à l'ordre du comité des fêtes de Chéneché).

A envoyer à l'adresse suivante **Comité des Fêtes 6 rue Gilles de Rais Chéneché 86380 SAINT MARTIN LA PALLU**

Installation le 25/10/2026 de 6h à 8h00-Remballage à partir de 17h30

nombre d'emplacement limité à 1900 mètres

2€ le mètre linéaire x _____ m = _____ €

Prix forfaitaire électricité 1€ (seulement pour les professionnels et limité en nombre de raccordement ; téléphoner avant inscription)

total de: _____ €

Emplacement garanti pour une voiture avec le stand à partir de 5 mètres de réservation

(6 mètres minimum pour une voiture avec remorques et 7 mètres minimum pour un fourgon - voir condition dans le règlement)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

adresse mail : _____ @ _____ (pour confirmation inscription)

Activité précise du stand : _____

Pour les professionnels photocopie du n° de Siret ou RC obligatoire _____**Pour le particulier** n° pièce d'identité _____ date _____
lieu de délivrance _____

Nombres de véhicules : _____ voiture(s)/ _____ remorque(s)/ _____ fourgon(s).

Nombres de barnum(s) ou parasole(s) avec dimension : _____

L'envoi de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de la Foire de Chéneché
(consultable en mairie ou sur notre page Facebook)

Le petit café ou chocolat du matin et sa gourmandise vous seront offerts jusqu'à 10H30 (2 bons max par stand)

Règlement intérieur Foire de Chéneché**Organisé par le Comité des Fêtes de Chéneché****Règlement :**

- Ce vide grenier aura lieu à Chéneché le Dimanche 25 octobre 2026. Installation de 6h00 à 8h00, remballage à partir de 17h30 (aucun véhicule ne pourra circuler dans la foire entre 8h00 et 17h30). Sauf secours et urgences.
- Respect des règles sanitaires en vigueur.
- Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vides greniers ou foires à tout sont délivrés de cette réglementation une fois par an. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.
- En tant que particulier je déclare sur l'honneur ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ([article R 321-9 du Code pénal](#)).
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent, donc de ce fait être couvert par leur propre assurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- Ce bulletin devra être retourné au comité des Fêtes de Chéneché avant le 18 octobre 2026 accompagné du règlement (chèques à l'ordre du comité des fêtes de Chéneché) et de la photocopie du n° SIRET ou RC pour les professionnels. Tout dossier incomplet ou envoyé après le 18/10/26 ne sera pas pris en compte.
- Deux euros le mètre linéaire, la totalité de la somme devra être versée lors de l'inscription (deux euros cinquante en cas d'arrivée le jour de la foire sans inscription dans la limite des places disponibles). En aucun cas la participation ne sera remboursée, même en cas d'intempéries (sauf en cas d'annulation par l'organisateur). Les professionnels souhaitant un raccordement électrique devront ajouter un montant forfaitaire d'un euro pour une puissance max de 1500 W demander l'accord avant inscription nombre de branchement limité (raccordement après contrôle de l'installation).
- Un minimum de 5 mètres est obligatoire pour stationner une voiture sur l'emplacement (si le ou les véhicules avec ou sans remorque dépassent 5 mètres réserver le nombre de mètre linéaire correspondant à la longueur total : véhicules ou véhicules+remorques). Vous ne devez pas dépasser sur les emplacements voisins.
- La personne qui tient le stand doit être la même que celle qui a réservé avec la pièce d'identité. Les emplacements seront loués sans table ni chaise et seront alloués par l'organisateur avec un numéro qui sera donné le dimanche matin aux entrées de la foire.
- Le Comité des fêtes affecte les emplacements des stands à chaque exposant dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et en fonction des impératifs d'encombrement. L'occupation d'un emplacement déterminé lors d'une précédente Foire ne saurait faire naître un droit acquis à cet emplacement : l'emplacement attribué le dimanche ne pourra être contesté. Les emplacements ne peuvent être totalement ou partiellement sous-loués ou cédés. Le Comité des fêtes se réserve le droit de limiter le nombre d'exposant par type d'activité (se renseigner au niveau des contacts sus mentionnés).
- Pour les arrivées après 8h00, les emplacements seront perdus.
- Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées.
- Le Comité des fêtes se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.
- Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers et sacs poubelle seront prévus à cet effet).
- Condition particulière : Pour toutes inscriptions groupées ou les personnes qui souhaitent être proches les unes des autres, pensez à donner un nom à un emplacement principal et mentionner entre parenthèses les noms des personnes à côté desquelles vous souhaitez être placé (ce qui facilitera la mise en place).

**Comité des fêtes**

renseignements

06 64 32 87 35cdf86cheneche@gmail.comwww.facebook.com/CDFCHENECHÉ